

M72133

B75T8

1907

254452

IMPRIMATUR.

† PAUL, archevêque de Montréal.

---

INDULGENCES.

Pie VII a accordé des indulgences de 100 jours et d'un an, et une indulgence plénière une fois le mois et applicable aux âmes du Purgatoire, à ceux qui encouragent le chant des cantiques et qui y prennent part. (Juin 1817.)

Ces avantages spirituels ont été confirmés par Pie IX, le 7 Avril 1858.